

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-06-20x-00621 Référence de la demande : n°2020-00621-031-001

Dénomination du projet : DEP tortues marines - fibropapillomatose Aquasearch

Lieu des opérations : -Département : Martinique

Bénéficiaire : De Montgolfier Benjamin - Aquasearch

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le laboratoire Aquasearch demande la capture de Tortues vertes (*Chelonia mydas*) sur l'île de la Martinique de 2020 à 2023 afin d'étudier l'infection qui les concerne : la fibro-papillomatose.

Pour cela, il demande la capture (25 spécimens par an pendant 4 ans) pour effectuer des biopsies (prélèvements de tissus), suivi du relâcher des individus capturés dans le temps moyen de 10 minutes.

Ce programme s'inscrit dans le cadre du PNA récemment renouvelé (PNA tortues marines des Caraïbes).

Le CNPN donne un avis favorable à cette demande de dérogation sans conditions eu égard à l'expérience que possède l'équipe concernée et l'assurance de l'innocuité de la manipulation sur la survie de l'espèce concernée.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le président de la commission espèces et communautés biologiques : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 2 octobre 2020

Signature :

